

Conseil communautaire du 3 mai 2021 Fanjeaux Compte rendu

André VIOLA souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et ouvre la séance. Un point supplémentaire, nécessitant délibération, est rajouté à l'ordre du jour ; création d'un emploi permanent pour le poste de DGS.

Bruno BERTRAND est désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 23 mars 2021

Le document n'appelle aucune observation de la part des membres de l'assemblée et est donc adopté à l'unanimité.

2- CONTRACTUALISATION SOLIDAIRE AVEC LE DEPARTEMENT

Dans le cadre des Solidarités Humaines, le Schéma Départemental des Solidarités est le socle du développement de l'action du Département dans ce domaine. Ce dernier souhaite y intégrer de nouvelles stratégies départementales autour de l'inclusion, de l'accès aux politiques publiques, de la petite enfance, de l'enfance de la jeunesse, du handicap et de l'autonomie, de l'égalité hommes/femmes et de lutte contre les discriminations, de l'accès au numérique et du projet alimentaire départemental.

Autour de ces axes, le Département propose un déploiement des dispositifs et structures sur l'ensemble du territoire Audois. Pour être au plus près des problématiques locales, et pouvoir être réactif face aux événements imprévus, il a initié une démarche de contractualisation à la fois locale, adaptable et réactive. Co-construite avec les intercommunalités, cette démarche vise à :

- Accompagner les dynamiques territoriales
- Adapter les politiques sociales départementales aux enjeux et spécificités locales
- Valoriser l'action départementale ainsi que celle des territoires
- Favoriser l'émergence de projets innovants.

Cette contractualisation n'est pas exhaustive et vise à cibler les points de tension liés aux spécificités des territoires, à mettre en synergie les différents niveaux d'intervention, mutualiser les dynamiques, doivent permettre d'apporter une réponse concertée la plus efficiente possible. Calqués sur la durée du Schéma Départemental des Solidarités, ces contrats permettront de se projeter et d'envisager des actions sur le long terme. Ils seront régulièrement évalués, de façon partagée, et pourront être revus à mi-parcours en fonction des premiers résultats obtenus. Ils peuvent intégrer des dimensions budgétaires, mais également organisationnelles, logistiques, humaines, ...

Il s'agit ainsi pour la communauté de communes Piège Lauragais Malepère de développer de nouvelles manières de travailler avec le Département et voir nos projets s'impulser grâce à un accompagnement concerté. Par là-même, cette contractualisation permettra la signature d'un contrat de financement mais également l'apport de nouvelles perspectives au plus proche des territoires et de leurs habitants.

Pour l'année 1 de la convention, il est prévu le financement d'un minibus itinérant qui permettra de développer des actions d'animation vers des publics ado et conduire des actions sur la parentalité. Cette contractualisation avec le Département peut permettre également de financer des cabinets de télémédecine. Enfin, les communes portant des projets de maison de santé pourraient bénéficier de financement à travers cette procédure.

3- PLAN DE FINANCEMENT / CHANTIER D'INSERTION 2021 / DEMANDE DE SUBVENTIONS FSE

André VIOLA informe le conseil que les dossiers de demande de subventions pour le chantier d'insertion (Fonds Social Européen (FSE) et Plan Départemental Insertion) sont déposés auprès des

financeurs, ainsi que la demande d'agrément IAE, pour le remboursement des salaires des participants. Il convient d'approuver les plans de financement pour les deux équipes, comme suit :

Fonds Social Européen FSE (Equipe 1)

Dépenses			Recettes
Prestations extérieures (accompagnement socioprofessionnel)	71 472,00	Europe (FSE)	60 000,00
Salaires bénéficiaires (brut + charges)	92 355,00	Etat IAE (remboursement salaires)	72 138,00
Dépenses directes forfaitaires	18 471,00	Département IAE (remboursement salaires)	17 738,00
		CCPLM	32 422,00
Total TTC	182 298,00	Total TTC	182 298,00

Plan Départemental Insertion PDI (Equipe 2)

Dépenses			Recettes
Achats	5 000,00	Département (PDI)	50 000,00
Prestations extérieures (accompagnement socioprofessionnel)	72 072,00	Etat IAE (remboursement salaires)	81 179,00
Gestion administrative interne	15 826,00	Département IAE (remboursement salaires)	23 586,00
Salaires bénéficiaires (brut + charges)	106 692,00	Participation communes	10 000,00
		Titre restaurant prélèvement salaires	2 000,00
		CCPLM	32 825,00
Total TTC	199 590,00	Total TTC	199 590,00

Pour mémoire, jusqu'en 2020, la CCPLM sollicitait le FSE à hauteur de 50 000 €, avec une participation des communes affichée de 10 000 €. En 2021, pour afficher ces 10 000 €, il faudrait une attestation de co-financement. Aussi, la CCPLM sollicite le FSE pour 60 000 €, mais à la réalisation du plan de financement et avec cette participation des communes, la CDC percevra 50 000 € de l'Europe.

4- PETR / MODIFICATION STATUAIRE POUR LE RENOUELEMENT DU CODEV

Pour rappel, le Comité de Développement (CODEV) du PETR est consulté sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Considérant que depuis sa transformation en PETR, le Pays Lauragais a constitué un Conseil de Développement à l'échelle de son territoire selon les orientations figurant dans ses statuts et en s'appuyant sur les commissions de travail en place et considérant que suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance installée le 31 août 2020 et en tenant compte de l'expérience passée, il est proposé de modifier l'article 8 des statuts du PETR pour permettre de renouveler son Conseil de Développement, à travers un fonctionnement basé sur les réalités de fonctionnement actuelles.

Cette modification permettra notamment une simplification du mode de désignation des membres du CODEV.

5- VENTE DE PARCELLE SUR LA ZONE INTERCOMMUNALE D'ACTIVITES – SCI LA PIEGE

André VIOLA propose aux membres de l'assemblée d'être autorisé à signer le projet de promesse de vente avec la SCI La Piège, située 9 Q Avenue de la Piège, 11150 BRAM, représentée par Monsieur Franck BILLARD.

La promesse concerne une parcelle située sur la zone intercommunale de Bram, appartenant à la communauté de communes, d'une contenance de 3 381 m², située au nord de la zone.

La future cession permettra l'implantation d'une entreprise de travaux publics et transport.

L'acquéreur propose le prix de 20, 00 € H.T. le mètre carré, soit la somme de 67 620.€ H.T. Le prix total payé par l'acquéreur, TVA sur marge comprise, sera de 79 656,36 €.

6- VENTE DE PARCELLE SUR LA ZONE INTERCOMMUNALE D'ACTIVITES – SCI CEPIERE

Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement concernant la vente d'une parcelle de 4000m² à la SCI CEPIERE en vue de l'implantation d'une entreprise de négoce de foin.

Afin que l'acquéreur puisse bénéficier des aides régionales et au regard de l'intérêt économique que représente l'implantation de cette société, il est nécessaire de formaliser le rabais consenti par la communauté de communes dans le prix de vente du terrain et qui n'apparaissait pas dans la délibération précitée.

7- PROLONGATION PARTICIPATION FONDS REGIONAL L'OCCAL

Par la délibération du 16/07/2020, la Communauté de communes a acté sa participation au fonds régional « L'OCCAL », destiné à accompagner la relance des secteurs du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité dans le cadre de la pandémie COVID 19, jusqu'au 31/01/2021.

Ce fond permet des aides à la trésorerie par le biais d'avances remboursables ou des aides à la réalisation d'investissements spécifiques au domaine sanitaire par des subventions.

La région Occitanie propose de reconduire le dispositif pour la période de février à mai 2021, par la signature d'un avenant n° 1 à la convention initiale.

Le montant plafond proposé pour la participation de la CCPLM dans le cadre de cet avenant n°1 et sur le volet n° 2 est de 3 € par habitant (somme identique au montant proposé dans la convention initiale).

Les sommes affectées à cette opération ont été inscrites au budget primitif 2021 (compte 6588).

Alain ROUQUET précise que la 1^{ère} enveloppe n'a pas été totalement consommée. La communication sur ces aides est assurée par les chambres consulaires. Elle est peut-être insuffisante. Il propose qu'une communication spécifique soit élaborée par la CCPLM et transmise aux communes qui assureront le relai auprès de leurs entreprises.

8- PLAN DE RELANCE DES BIBLIOTHEQUES / DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Dans le cadre du plan de relance « Bibliothèques », lancé par l'État le 2 avril 2021, les collectivités territoriales et intercommunalités peuvent déposer, auprès du CNL (Centre National du Livre), un dossier de demande de subvention, avant le 30 avril.

Il s'agit ainsi d'accompagner la reprise de l'activité achat de livres, dans les librairies de proximité, diminuée par le ralentissement des activités dû au COVID. De fait, en 2020, nous n'avons pas réalisé entièrement le budget « imprimé » qui est de 2 euros par habitant (critère national concernant les bibliothèques de catégorie 1). En nous engageant à sa réalisation en 2021, le montant de la subvention allouée serait compris entre 1 500 et 30 000 euros. Le taux de concours du CNL au projet soutenu varie de 15% à 20%. Nous demanderons donc une aide de 7000 euros.

André VIOLA précise qu'il ne s'agit pas d'un budget pour des acquisitions supplémentaires, mais de fonds pour un meilleur financement.

9- CONVENTION RELATIVE A LA RETROCESSION RESEAUX DU LOTISSEMENT « RESIDENCE DU CANAL A BRAM »

Suite au dépôt d'un permis de construire relatif à la tranche 2 du lotissement « Résidence du Canal » à Bram, il est nécessaire de prévoir une nouvelle convention de rétrocession tripartite avec l'investisseur « Terres d'Aude » (Limoux) et la commune de Bram, en vue de la gestion des voiries et réseaux.

Ces réseaux entreront directement dans le patrimoine de la CCPLM. La communauté récupèrera ainsi 610ml de réseau d'assainissement, 650ml de réseau d'eau potable, 68 branchements eau et assainissement et les accessoires divers eau et assainissement.

Une convention tripartite est signée avec la commune de Bram (qui récupère les voies, espaces verts et les réseaux secs et pluviaux). Par ailleurs, la convention précise que les travaux doivent être conformes à la « charte qualité réseaux Languedoc-Roussillon ». Il n'y a pas de montant financier associé à cette convention.

10- RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE LOISIRS DE BESPLAS / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE

Il est exposé aux membres de l'assemblée que la Région Occitanie soutient l'investissement des collectivités locales, notamment en matière de transition écologique au travers d'un accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, à hauteur de 50 000€ par projet.

Dans ce contexte, la commission environnement a travaillé, depuis plusieurs semaines, sur un projet d'optimisation de la consommation énergétique du centre de loisirs de Besplas. Des surfaces prioritaires ont été identifiées (espaces de restauration, salles d'activités et salle polyvalente) et des travaux électriques, d'isolation et de chauffage ont été évalués. Par ailleurs, le bureau d'études techniques BET ESI, situé 9 route de Varilhes à Saint Jean de Verges (09) a été missionné afin de diagnostiquer les gains énergétiques potentiels générés par les travaux.

Il apparaît donc à ce jour que les travaux suivants pourraient être réalisés, permettant d'améliorer très sensiblement les consommations énergétiques du site (objectif d'atteindre la classe énergétique B) :

- Isolation :	73 982, 76 € H.T.
- Menuiseries :	74 131, 95 € H.T.
- Chauffage / éclairage :	36 244, 00 € H.T.
TOTAL :	184 358, 71 € H.T.

Il est indiqué que la CCPLM a demandé et obtenu, dans le cadre du plan « France Relance », un soutien financier de l'Etat à hauteur de 50% du montant des travaux, soit 92 180 €, au titre de l'investissement des collectivités locales, notamment en matière de transition écologique au travers d'un accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le plan de financement de l'opération est donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
Isolation	73 982, 76 € H.T.	Etat « France Relance »	92 180,00 € H.T.
Menuiseries	74 131, 95 € H.T.	Région Occitanie	50 000,00 € H.T.
Chauffage / Eclairage	36 244, 00 € H.T.	CCPLM autofinancement	- 42 178,71 € H.T.
Total	184 358, 71 € H.T.	Total	184 358, 71 € H.T.

La sollicitation de l'accompagnement de la Région Occitanie à hauteur de 50 000 € nécessite l'accord de l'assemblée.

André VIOLA précise qu'avec ce financement régional, le taux de subvention atteindra 77%.

11- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR LE POSTE DE DGS

Il est exposé aux membres de l'assemblée qu'il n'a pas été possible de trouver un agent titulaire pour le remplacement de Stéphan ARIBAUD au poste de DGS.

La loi n°84-83 du 26 janvier 1984, notamment par son article 3-3 alinéa 2, permet la création d'un emploi contractuel permanent (sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi), pour une durée de 3 ans renouvelable, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans.

André VIOLA propose la création de cet emploi, dans le grade des attachés principaux, à compter du 4/04/2021. A la suite d'entretien un candidat a été retenu, pour une prise de poste au 1^{er} août 2021.

Questions diverses

Elections et COVID

Suite à une demande de Mme le Maire de Laurac, André VIOLA précise que les assesseurs et les membres des bureaux de vote devront être vaccinés ou avoir un test COVID négatif au moment du vote. Un recensement des personnes souhaitant se faire vacciner est en cours et une opération de vaccination spéciale pour les élus est en préparation.

Chaque délibération a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h15

Fait à Bram le 4/05/2021